

Malév : dernier vol

Par [JFB](#) le ven 17/02/2012 - 13:21

Un crash prévisible



Le 3 février dernier, les avions de la compagnie

aérienne hongroise Malév sont restés cloués au sol. Une annonce s'ensuit : La compagnie n'a plus les moyens nécessaires pour maintenir ses activités. Après avoir cumulé des dettes conséquentes, et ce malgré un sursis, des tentatives de privatisation ou autre adoption de décrets, la société Malév s'est résignée à déposer le bilan. Retour sur un feuilleton qui a animé les débats ces derniers jours, et qui laisse place désormais à l'inquiétude.

Début janvier, la Commission européenne exige le remboursement des 200 M€ de subventions versées par l'Etat à la compagnie aérienne, entre 2007 et 2010, qu'elle juge illégales. Dès lors, la direction doit s'accréditer d'un plan de gestion pour sa trésorerie. Elle accumule une perte de 86 M€ en 2010, "en dépit d'une amélioration des résultats commerciaux", selon le président exécutif Lóránt Limburger. La somme représente l'équivalent d'un an de chiffre d'affaires. La compagnie, qui génère 40% du trafic aérien, va de nouveau se tourner vers l'Etat (disposant en 2010 de 95% du capital de Malév), qui va chercher en vain à privatiser. Ainsi, les solutions deviennent limitées, néanmoins le premier ministre Viktor Orbán, entérine un décret gouvernemental qui vise à paralyser les éventuelles tentatives des créanciers, à

entreprendre une cessation de paiement. La compagnie est alors placée sous protection pour éviter la faillite.

L'annonce

Dans un premier temps, il fut question d'un sursis de 2 à 3 mois, temps nécessaire afin qu'une nouvelle entité soit créée, la vente des billets s'est alors perpétuée.

Malgré tout, le vendredi 3 février, la décision est prise après le blocage d'un appareil Malév à Tel Aviv. Conséquence directe au sein de l'aéroport de Budapest, les avions de la compagnie sont cloués au sol dès 6h du matin, soit 64 vols, et un chaos ambiant se propage avec près de 7000 personnes immobilisées. Bien entendu, il y en aura davantage les jours suivants. Le premier ministre a immédiatement réagit en déclarant à la radio: "impossible que la Malév reprenne ses vols". Par conséquent des transporteurs comme Air France, British Airways, Lufthansa ou WizzAir ont augmenté leur capacité d'accueil. Selon le Fidesz, qui a également commenté cette cessation d'activité, cette situation est "provoquée par l'héritage du gouvernement socialiste".

Plusieurs constats viennent expliquer cet échec. D'abord de nombreux problèmes de gestion notamment pour s'adapter face aux compagnies low cost. Après une renationalisation en 2010, l'Etat n'a cessé d'injecter des fonds, jusqu'à faire disparaître la concurrence telle que la compagnie privée Wizzair, qui s'était orientée vers Bruxelles. L'absence de rentabilité dans le choix de certaines destinations a également contribué à cet échec. Auxquels sont venues s'ajouter des directives inopportunes dues à l'implication successive des différents pouvoirs politiques. Par exemple, de nombreuses nominations incongrues et des départs de certains cadres après les changements de pouvoir à la tête du gouvernement.

L'avenir

Alors quel avenir pour les 2600 employés et les prestataires? Certains postes, tels que les pilotes, seront certainement réintégrés dans les nouvelles compagnies Ryanair, Air Berlin, Aegean Airlines et la low cost Smartwing. Ces dernières sont déjà en train de créer des nouvelles routes en direction de Budapest, et l'usage de Boeing similaire par certains transporteurs devrait faciliter leur réinsertion. D'autres, comme Brussels Airlines ou Wizzair, vont augmenter la fréquence de leurs vols. Ce

qui laisse présager l'embauche d'un certain nombre de salariés Malév. Néanmoins, près de 1000 salariés se retrouveraient sans emploi.

Autre aspect, non négligeable, quel recours pour indemniser les usagers ? Le gouvernement a laissé entendre qu'un budget, d'environ 6,8 M€, serait accordé aux passagers dans l'obligation de prendre une autre compagnie pour leur vol de retour. Cette solution a été appliquée jusqu'au lundi 6 février, date à laquelle s'est interrompue l'assistance du personnel Malév. Au-delà, qu'en est-il pour les personnes ayant acheté un billet ? Le Syndicat National des Agences de Voyages (SNAV), a engagé une procédure de référé pour bloquer les fonds dûs au BSP (organisation de régulation des paiements et des facturations). A l'image de ce qui avait été fait pour la faillite d'Air Madrid. Les agences ont jusqu'au 2 mars pour se faire rembourser.

D'autre part, si le paiement a été effectué par carte bancaire, il convient de s'adresser à sa banque pour procéder à une annulation. Enfin, dernier recours, l'assistance téléphonique Malév préconise d'engager une démarche de remboursement à l'une de ces deux adresses mail : malev@malev.com et claims@malev.com.

Ces recommandations sont elles fiables ? On peut légitimement se poser la question...

Julien D.

- 1 vue

Catégorie

Agenda Culturel